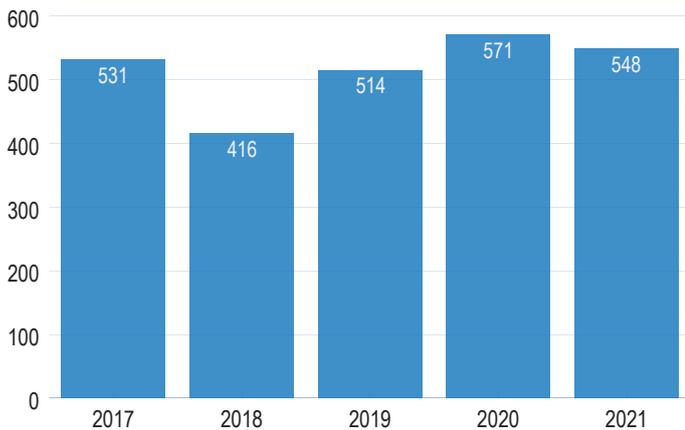


Le surendettement est un phénomène en nette augmentation en Suisse et dans le canton de Neuchâtel. Selon la Commission européenne : « Un ménage surendetté est un ménage dont les revenus actuels et prévisibles sont insuffisants pour faire face à l'ensemble de ses engagements financiers sans faire descendre son niveau de vie en dessous d'un niveau considéré comme minimum dans son pays. ».

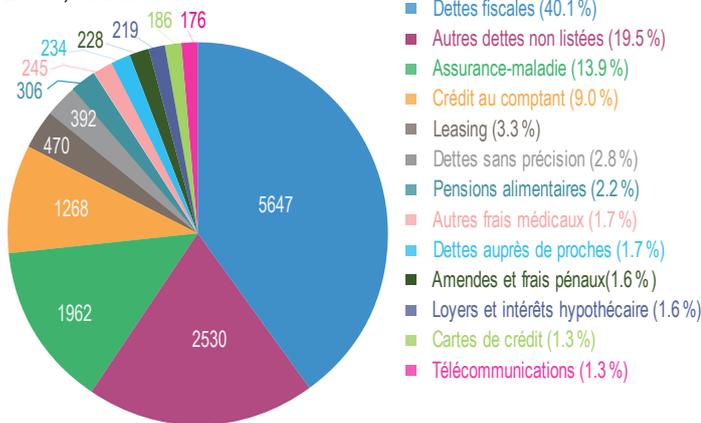
Le canton a adopté en 2020 la Loi sur la lutte et la prévention contre le surendettement et ses trois axes : prévention, détection précoce et assainissement financier. DECS et DFS portent sa mise en œuvre, sous la coordination et le pilotage d'une plateforme cantonale.

Dossiers CSP et Caritas

Dossiers suivis par CSP et Caritas

La statistique ci-contre est fournie par les deux services privés actifs en matière de « gestion des dettes » dans le canton de Neuchâtel, auxquels l'Etat confie un mandat

Ces deux services ont poursuivi l'accompagnement d'un nombre stable de dossiers en 2020 et 2021 malgré les restrictions dues à la Covid.

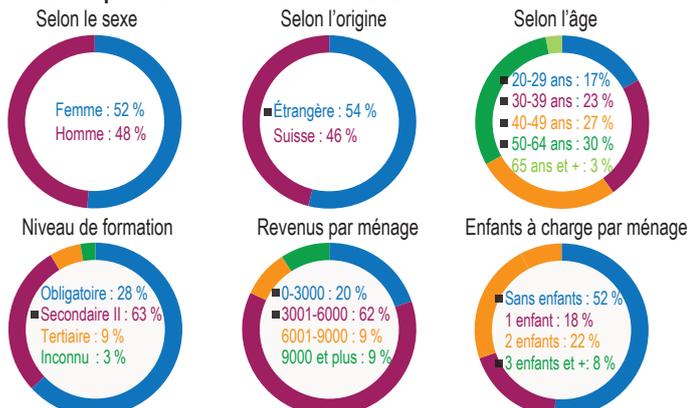
Sources : CSP, Caritas

Dettes, en milliers

Origine des dettes en 2021

La statistique ci-contre émane également des deux services privés actifs en matière de « gestion des dettes ». La part des dettes fiscales est passé de 26,8 % selon édition 2019 du Rapport social à 40,1 %.

Sources : CSP, Caritas

Les dettes liées au crédit comptant, leasings et cartes de crédit cumulés représentent la troisième catégorie de dette (parmi celles connues), soit 13,7 % contre 13,9 % pour l'assurance-maladie.

Profil des personnes surendettées en 2021

Profil des personnes surendettées

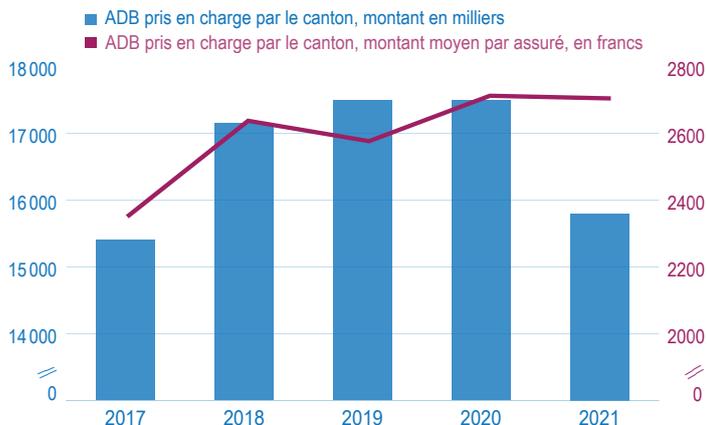
Le « profilage » concerne exclusivement les personnes qui se présentent auprès des spécialistes du CSP et de Caritas pour bénéficier d'un accompagnement dans la gestion du budget et des dettes. Il ne porte donc pas sur l'ensemble des personnes surendettées.

Sources : CSP, Caritas

Les classes de revenu sont calculées sur la base de l'ensemble des rentrées d'argent de tous les membres du ménage.

Les chiffres en grisé indiquent que la population en question est surreprésentée dans les dossiers de désendettement. Est surreprésentée une catégorie de la population dont le % de représentation parmi les personnes surendettées dépasse de 25% le taux de représentation dans la population générale.

Surendettement LAMal



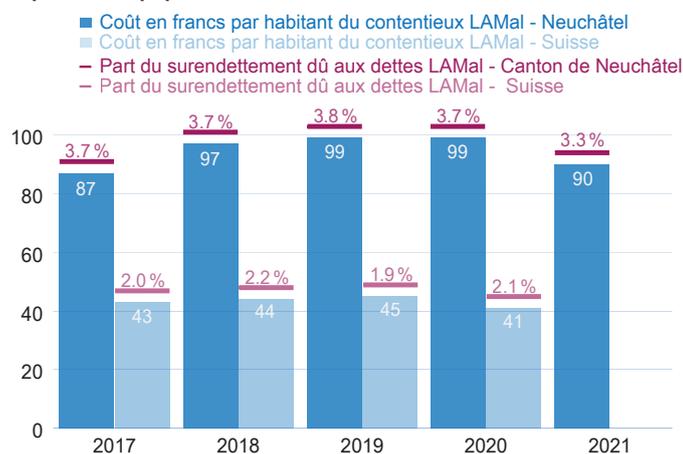
Surendettement LAMal

Le montant moyen de ces actes de défaut de biens augmente considérablement depuis 5 ans – même en 2021, alors que le montant total du rachat des ADB semble diminuer.

Source : OCAB

	Taux d'habitants surendettés	Montant moyen ADB en francs	Dépenses par habitant en francs	Dépenses contentieux en millions
Neuchâtel	3.3%	2712	99	15.8
Suisse	Les données 2021, au niveau Suisse, n'étaient pas encore disponibles au moment de l'élaboration du rapport social.			

Impact sur la population



Impact sur la population

Le taux de surendettement en dépenses d'assurance-maladie ainsi que le coût pour le canton du rachat des actes de défaut de bien LAMal sont particulièrement élevés en comparaison avec les valeurs suisses.

Source : CDS

Montants et conditions d'octroi

- Pour l'assainissement financier des personnes dont les dettes sont principalement des dettes publiques, il est désormais possible de soumettre une demande de « convention de désendettement », parfois combinée à un « prêt », à l'Office de recouvrement de l'État de Neuchâtel – dans certains cas, avec le soutien administratif du CSP et de Caritas.
- Pour plus de détail, se référer au Règlement d'exécution de la loi sur la lutte et la prévention contre le surendettement (RLLPS) sous la référence 831.30 dans le recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN).

Bases légales

- Loi sur la lutte et la prévention contre le surendettement (LLPS).

Entité compétente

- DECS - Service de l'action sociale pour les axes Prévention et Détection précoce.
- DFS - Office de recouvrement de l'État pour l'axe Assainissement financier.